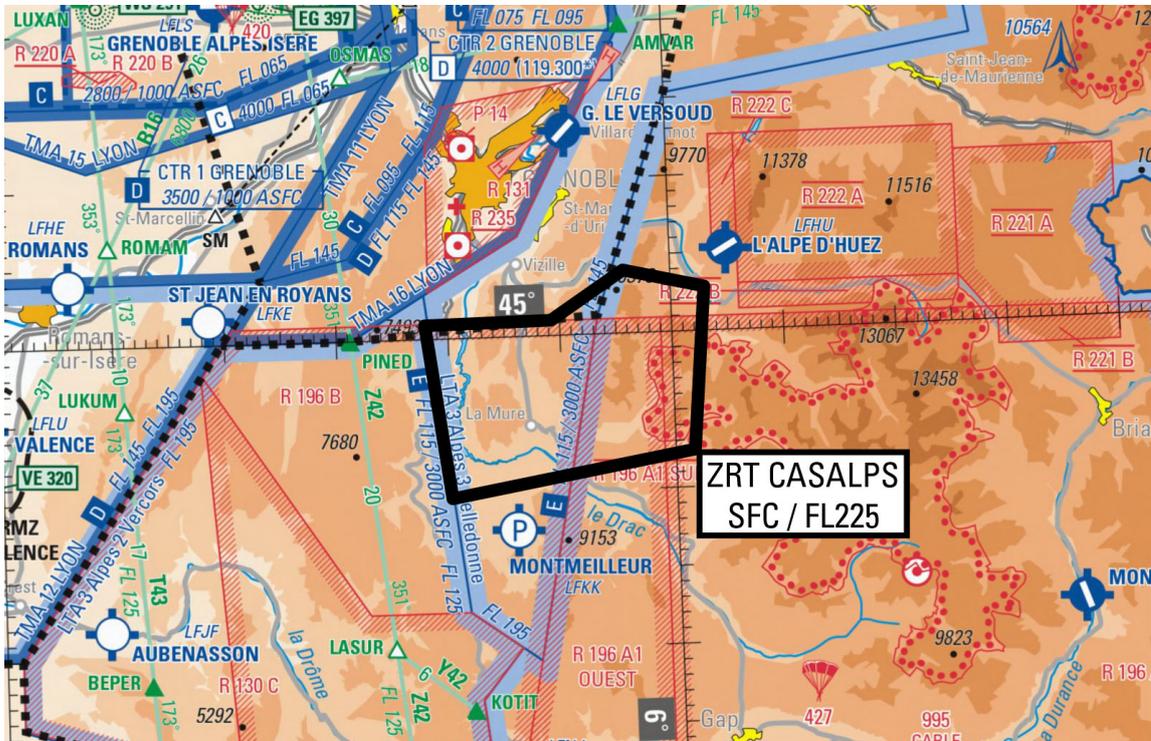
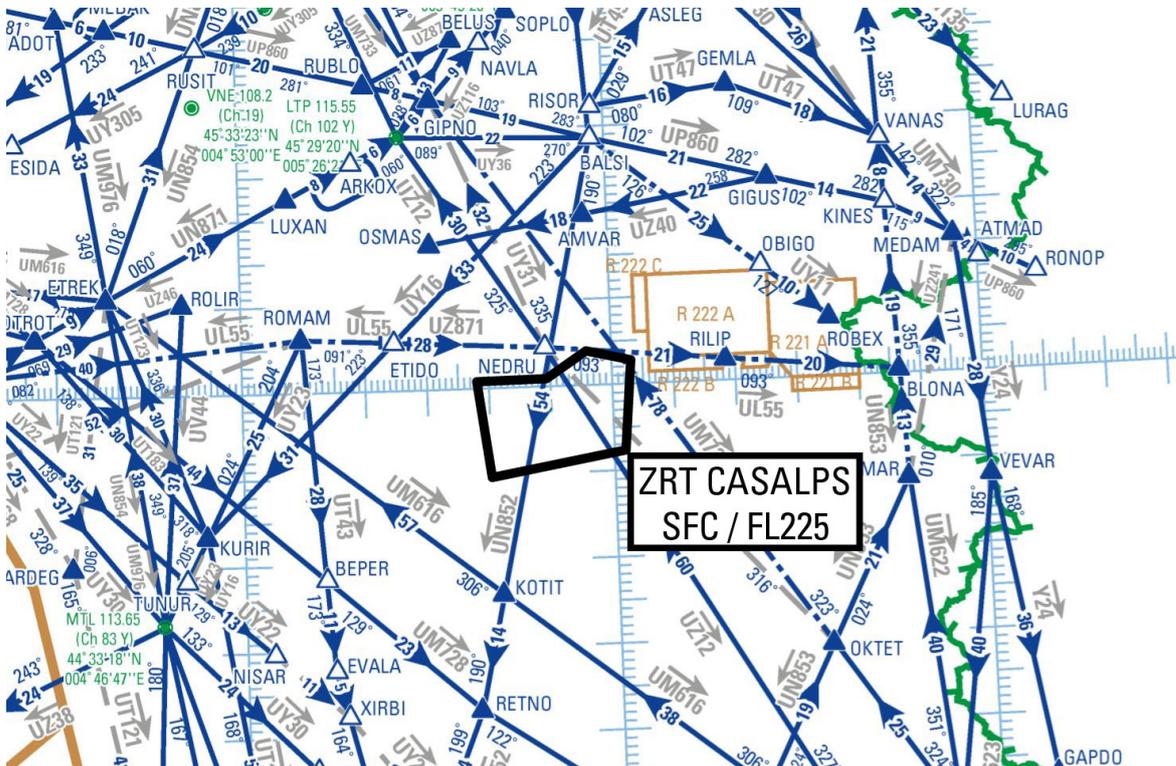


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) pour l'exercice CASALPS en FIR Marseille
En vigueur : Du mardi 16 novembre 2021 à 0700, au vendredi 19 novembre 2021 à 1600

Lieu : FIR : Marseille LFMM, L'Alpe d'huez LFHU, Montmeilleur LFKK, Grenoble/Le Versoud LFLG



Extrait carte SIA 1 / 1000 000 édition 2021



Extrait carte SIA ENR 6.2 édition 2021

ACTIVITÉ

Exercice mettant en œuvre un grand nombre d'aéronefs de combat pour des missions d'appui air/sol.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT CASALPS activable :

16 NOV et 18 NOV : 0700-2200.
17 NOV et 19 NOV : 0700-1600.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

RAMBERT INFO : 143.550MHz
MARSEILLE CTL : 126.705MHz / 125.465MHz
MARSEILLE INFO : 124.500MHz
LYON INFO : 135.525MHz
LYON APP : 131.315MHz

GESTIONNAIRE

DIREX

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après notification auprès de l'organisme gestionnaire.

SERVICES RENDUS

CAM et CAG : services d'information de vol et d'alerte rendus par les organismes habituels.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT CASALPS

Limites latérales

45°00'57" N, 005°49'23" E
45°04'00" N, 005°55'57" E
45°02'47" N, 006°03'09" E
44°52'22" N, 006°01'50" E
44°49'44" N, 005°40'05" E
45°00'52" N, 005°38'05" E
45°00'57" N, 005°49'23" E

Limites verticales

SFC / FL225

A l'exception de la partie interférente avec le Parc National des Ecrins où le plancher est rehaussé à 3300 FT AGL.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Routes ATS supérieures dont le plancher est rehaussé au FL 230 : UL55, UN852, UZ12, UY31, UM733.

Activités aéromodélisme suspendues :

- AEM 9592
- AEM 9656
- AEM 9584
- AEM 9588

Pas d'activation des zones LF-R 221 A et B ROCHILLES et LF-R 222 A, B et C GALIBIER durant les créneaux d'activation de la ZRT CASALPS.

ORGANISME A CONTACTER

Avant l'exercice :

93ème Régiment d'artillerie de montagne/ BOI :
TEL : 04 56 85 73 05 / 71 41.

COMALAT- section espace :
TEL : 01 73 95 22 84 / 83.

Pendant l'exercice :

Directeur d'exercice :
TEL : 06 50 90 47 20 / 06 74 59 34 22.